



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

10.03.2026

Titre du projet du marché:

783 Rénovation du Gymnase de La Cité CFC 294 prestations d'ingénieur chauffage-ventilation-mcr

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#33059

N° de la publication SIMAP:

#33059-01

Date de publication SIMAP:

10.03.2026

Adjudicateur:

Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne

Organisateur:

FWD Architectes

Rue de Bourg 20, 1003 Lausanne

Inscription:

Sur SIMAP, pas de délai.

Visite:

Une visite du site d'exécution est organisée le 25.03.2026 à 14:00. La visite est obligatoire et se fait sur inscription préalable par annonce à l'organisateur de la procédure par courriel au plus tard le 23.03.2026 à 23:59.

Questions:

Rendu documents:

Jusqu'au 01.05.2026 à 11h, au format papier en un exemplaire + une clé USB. Remise physique à l'adresse suivante: Direction générale des immeubles et du patrimoine - DGIP, Diego Carrión Lobo, Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne - Suisse. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal - 71300000 Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

Le M.O. organise, selon la Loi vaudoise sur les marchés publics, un appel d'offres en procédure ouverte pour un marché de service, portant précisément sur l'attribution d'un mandat d'ingénieur chauffage-ventilation-MCR-coordination des mandataires techniques en charge des études et travaux pour la rénovation de rénovation et conservation du Gymnase de La Cité.

Prestations d'ingénieur chauffage-ventilation-MCR-coordination des mandataires techniques de la phase sia 31 à 53.

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Carrión Lobo Diego (Chef de projet) - DGIP
- Dupraz Anne (Organisatrice) - FWD Architectes
- Rochet Quentin (Chef de projet / ingénieur) - DGIP

Suppléant:

- Wild Rémy (Organisateur) - FWD Architectes

Conditions de participation:

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants signés:

1- Engagement sur l'honneur

2- Engagement sur l'honneur à respecter l'égalité entre femmes et hommes

3- Engagement sur l'honneur à respecter les conditions de travail internationales

4- Déclaration selon l'art. 29 de l'ord. Des mesures en lien avec la situation en Ukraine

Pour participer à la procédure, le soumissionnaire doit respecter, conformément à l'art. 12 AIMP 2019 : Les dispositions relatives à la protection des travailleurs (cf. art. 3, let. e AIMP 2019) et les conditions de travail (cf. art. 3, let. d AIMP 2019) en vigueur; les dispositions cantonales en la matière demeurent réservées (cf. art. 6 LCMP-FR ; art. 10 LMP-JU; art. 5, al. 2 LCMP-NE; art. 8 LMP-VD; art. 9 LcAIMP-VS); les obligations d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN ; RS 822.41); les dispositions relatives à l'égalité de traitement salarial entre femmes et hommes; les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en cas de prestations exécutées à l'étranger; les dispositions légales en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles.

Critères d'aptitude:

1. Capacité professionnelle du soumissionnaire - Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur chauffage-ventilation de l'école polytechnique fédérale (EPF) ou d'une haute école spécialisée suisse (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
2. Capacité financière du soumissionnaire - Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il n'est pas en faillite ni fait l'objet en poursuite susceptible de compromettre l'exécution du marché.
3. Références du soumissionnaire - Le soumissionnaire doit prouver son expérience pour ce type de marché au moyen d'une référence d'un projet de rénovation réalisé (phase 31 à 53) d'une surface utile minimale de 1'000m².

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix (Méthode T200) - Pondération: 30%
2. Organisation pour l'exécution du marché - Pondération: 25%
(2.1 - Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché - 15% ; 2.2 - Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché - 10%)
3. Qualités techniques de l'offre - Pondération: 25%
4. Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire - Pondération: 5%
(4.1 Organisation qualité du candidat ou du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client - 3% ; 4.2 Contribution du candidat ou du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) - 2%)
5. Références du candidat ou du soumissionnaire - Pondération: 15%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la propriété de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il n'en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes